

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances requises pour recevoir de son employeur un titre d'habilitation (BO-HO-HOV) Exécutant conformément à la norme NF C 18-510

PUBLIC

Toutes personnes devant effectuer à titre d'exécutant des opérations d'ordre non électrique au voisinage d'ouvrages et installations électriques.

PRÉ-REQUIS

- Etre capable de comprendre les instructions de sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Vidéo
- Support de cours
- Ouvrage ou installation type pour les travaux pratiques

MOYENS D'ENCADREMENT

L'AFPI Artois Douaisis atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

CONTENU DE LA FORMATION**Module Tronc commun N°1**

- Distinguer les grandeurs électriques telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, ...
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, ...)
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une HABILITATION
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION
- Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, ...)
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT. • Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 19

Module Exécutant (BO HO HOV)

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les TRAVAUX
- Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre 0 (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, ...)

SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

EVALUATION / SANCTION

- Attestation
- Les acquis de formation feront l'objet d'une évaluation sous forme de QCM et de mises en situations pratiques.
- Avis d'habilitation après formation.

DURÉE

- En heure(s) : 7 heures
- En jour(s) : 1 jour

« Formation ouverte aux personnes en situation de handicap » (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)